



CAMPING-CAR CLUB CENTRE

425 rue Saint Just -58600 GARCHIZY - tél 07 82 54 08 07 – www.cclubcentre.fr
Association à but non lucratif régie par la Loi de 1901
Association bénéficiaire de l'immatriculation FFCC (78, rue de Rivoli 75004 PARIS) n° IM 075100143



LA FÉDÉRATION DES CAMPEURS,
CARAVANIERES ET CAMPING-CARISTES

CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISTIQUE

Nom du rassemblement :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à BOURBON L'ARCHAMBAULT du 29 mars au 02 avril 2024

MERCI DE NE PAS ARRIVER ENTRE 12H ET 14H – VIDE ET PLEIN FAITS

A RENVOYER AVANT LE 14 mars 2024

ORGANISATEURS : Claudette et Antonio CAEDDU – 425 rue Saint Just – 58600

GARCHIZY – Tél 07 82 54 08 07 - Mail : campingcarclubcentre@gmail.com

PARTICIPANTS :

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Parenté _____ Date de naissance _____

Adresse _____

Numéro adhérent _____ tél _____ Mail _____

Camping-car : N° d'immatriculation _____ Longueur _____ Remorque : OUI NON

Personne à mobilité réduite : OUI NON..... (entourer l'option choisie)

Autorisation à l'image pendant la sortie : OUI NON Première sortie au Club : OUI..... NON.....

Personnes avec lesquelles vous désirez être placés

SÉJOUR: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024	PRIX	Nbre personnes	TOTAL	Conditions de règlement : Inscription et paiement
Forfait par personne	111€			Bulletin d'inscription à retourner à l'organisateur accompagné : - du chèque bancaire établi à l'ordre du Camping-Car Club Centre <input type="checkbox"/> - du justificatif de virement <input type="checkbox"/> - du justificatif carte bancaire <input type="checkbox"/> si paiement en ligne sur notre site
Pas d'électricité – possibilité camping				
Le prix comprend le détail des prestations mentionnées dans le programme de la sortie. Le prix ne comprend pas les frais personnels, de carburant, repas et visites non mentionnés dans le programme. Hébergement en camping-car. Les chiens ne sont pas admis dans les bus et les lieux de restauration.				Vous devez cocher la case correspondante et conserver un exemplaire de ce contrat.

En cas d'annulation par l'adhérent : remboursement des sommes versées déduction faite des frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours avant le départ : retenue 10 % du prix du séjour ou frais déjà engagés, de 30 à 15 jours avant le départ : retenue 50% du prix du séjour ou frais déjà engagés, moins de 15 jours avant le départ : retenue 100% du prix du séjour.

Si vous annulez une sortie vous devez prévenir l'organisateur le plus rapidement possible par écrit motivé ET déclarer impérativement le sinistre dans les 5 jours ouvrés à l'Assurance Gritchen - contrat 62 143 049 - sur son site www.declare.fr ou par mail sinistre@declare.fr ou par courrier à Gritchen Affinity -service sinistre -27 rue Charles Durand-CS 70139 -18021 Bourges Cedex. **L'assurance annulation est comprise dans votre adhésion FFCC - Voir détails et garanties sur : <https://ffcc.fr/assurances/assurances-ffcc/> et sur notre site www.cclubcentre.fr**

Il n'y aura pas d'accusé réception de votre engagement sauf en cas d'annulation de la sortie par le Club ou si sortie complète.

Je soussigné

agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes inscrites certifie avoir pris

connaissance des Conditions Générales et Particulières de vente des séjours, du Code du Tourisme et des Droits des Voyageurs figurant dans la revue Balade et sur notre site internet ainsi que du programme détaillé de la sortie réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent :

Organisateurs CCCCentre : Claudette et Tony Cadeddu

Josiane Jeuge et Joël Piol

BULLETIN D'INSCRIPTION émis le 01 décembre 2023